

APRES LE BAC "PARCOURSUP"

Pour la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur les élèves disposent d'une plateforme d'information et d'admission accessible par internet : <https://www.parcoursup.fr/>



Du 22 janvier → 2 avril 2020

Je formule mes vœux (du 22 janvier au 12 mars 2020) et je finalise mon dossier (date limite le 2 avril 2020)

Je m'inscris sur Parcoursup et je formule mes vœux → 22 janvier au 12 mars 2020

Pour vous inscrire vous devez disposer :

- de votre **INE** (Identifiant National Elève)
- d'une **adresse électronique** couramment consultée et valide à maintenir à jour jusqu'à la fin de la procédure,
- du dernier **avis d'imposition** pour effectuer une simulation d'attribution de bourses, de logements...

Conseils : Renseigner votre numéro de portable et télécharger l'application Parcoursup sur votre mobile afin de recevoir les messages et les alertes liées à la procédure. Les parents ou tuteurs légaux peuvent également renseigner leur numéro de téléphone et leur adresse mail pour recevoir les alertes Parcoursup.

Je formule mes vœux (10 vœux maximum avec possibilité de sous vœux selon les formations) sans avoir besoin de les classer

Attention le **12 mars** : dernier jour pour formuler mes vœux

Je finalise mon dossier → Date limite le 2 avril 2020

Rubriques à compléter

- "**Projet de formation motivé**" : pour chaque vœu formulé expliquer en quelques lignes ce qui vous motive pour cette formation, expliciter les démarches faites pour la connaître et savoir à quel(s) métier(s) elle conduit...
- "**Activités et centres d'intérêts**" : complément du projet de formation, cette rubrique est une opportunité pour renseigner des informations autres que scolaires : expériences, compétences extra-scolaires, centres d'intérêts personnels ... en lien avec le projet de poursuite d'études
- "**Ma Préférence**" et "**autres projets**" : exprimer en quelques phrases un domaine privilégié ou bien préciser ses préférences entre les vœux formulés et indiquer si vous avez d'autres projets de formations hors Parcoursup ou professionnels.

Attention le **02 avril 2019** dernier jour pour confirmer chaque vœux

"la fiche avenir" : Elle est constituée pour chaque vœu formulé. Les éléments sont renseignés par les professeurs, le professeur principal et le chef d'établissement :

- **les notes** de l'élève (moyenne de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe), les **appréciations complémentaires du professeur principal** et l'**avis du chef d'établissement**

A partir du 30 mars : consulter et vérifier les notes et éléments de classement renseignés sur la fiche « Avenir » associée à chacun des vœux.

A partir du 19 mai : les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement sont consultables par les élèves à compter de l'ouverture de la phase d'admission.

Du 19 Mai → 17 juillet 2019

Je reçois les réponses des formations et je décide

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES

Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente

- Il accepte la proposition (ou y renonce : attention il est très imprudent de renoncer à une unique proposition)
- S'il souhaite maintenir ses vœux en attente, il doit l'indiquer sur Parcoursup

Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente

- Il doit faire un choix en acceptant une seule proposition et ce faisant renoncer aux autres qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
- S'il souhaite maintenir ses vœux en attente, il doit l'indiquer sur Parcoursup.

Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »

- Des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs propositions

Attention aux délais de réponses indiqués : Si le candidat ne répond pas dans les délais, ses éventuels vœux «en attente» et propositions d'admission sont considérés comme abandonnés (sauf celle déjà acceptée, le cas échéant).

Attention : suspension des propositions d'admission pendant la durée des épreuves du baccalauréat les 17 et 24 juin 2020.

Du 29 juin au 1^{er} juillet 2020 : moment clé à ne pas manquer pour faire le point et confirmer ses choix

Ce point d'étape obligatoire ne concerne que les candidats qui ont encore des vœux "en attente"

Dispositifs d'accompagnement des lycéens sans proposition d'admission De mai → à septembre 2020

Dès le 19 mai 2020, les lycéens qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent demander un accompagnement au sein du lycée ou dans un CIO.

A partir du 25 juin 2020 : formuler de nouveaux vœux en phase complémentaire

La phase complémentaire sera ouverte à partir du 25 juin 2020. Elle permet aux candidats qui le souhaitent de formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places disponibles.

A partir du 8 juillet 2020 : solliciter l'accompagnement de la CAES (commission d'accès à l'enseignement supérieur)

Les lycéens n'ayant pas de proposition d'admission peuvent, s'ils ont formulé au moins un vœu en phase complémentaire solliciter, via la plateforme, l'accompagnement de la (CAES).



Après avoir accepté définitivement une proposition d'admission vous devez effectuer votre inscription administrative dans l'établissement que vous allez intégrer - consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup.

Les sites d'informations à consulter



www.terminales2019-2020.fr/

Site entièrement dédié à l'accompagnement des élèves de Terminales vers l'enseignement supérieur - lien toujours accessible dans PARCOURSUP pour finaliser le projet d'orientation

<http://www.monorientationenligne.fr/>

<http://eduscol.education.fr/cid73382/l-orientation-du-lycee-a-l-enseignement-superieur.html/>

Parcoursup 2020 : outils et ressources pour l'accompagnement des lycéens et l'information des familles

<http://www.onisep.fr/>

Demandes de Bourses et de Logements



Le dossier social étudiant est à constituer sur www.etudiant.gouv.fr → 22 janvier au 19 mai 2020

Le portail numérique des démarches et services de la vie étudiant www.messervices.etudiant.gouv.fr/

Le CROUS met à votre disposition ce portail pour un accès simplifié à tous les services en ligne de la vie étudiante : les aides (Bourses), le logement (en résidence universitaire ou chez le particulier), la caution locative étudiante

Pour tous renseignements Mme LE DUIGOU, Assistante Sociale du lycée - est présente dans l'établissement tous les lundis - mercredis matins et vendredis